



Recel de vélos volés

Par **Hslim**, le **03/12/2021** à **22:06**

Bonjour,

Je voudrais savoir si vous pouvez m'aider dans le cas d'un ami. En effet il est convoqué devant le tribunal pour un recel de vol or il n'a pas commis ce délit. Il a acheté des vélos sur marketplace pour les revendre et il s'est révélé que ces vélos étaient volés. La police l'a arrêté pour ce délit et il leur a donné les preuves qu'il n'était pas complice et qu'il achetait des vélos à cette personne, à bas prix et sans facture, mais cette personne lui avait dit que ce n'était pas volé, il l'a cru sur parole. Après une garde à vue de 48 h, ils lui ont donné une convocation qu'il a signé pour comparaître devant le juge or, après l'avoir lue, je me suis rendu compte qu'ils avaient noté qu'il était conscient que ce sont des vélos volés.

Je voudrais savoir ce qu'il risque comme peine/amende et ce qu'il doit faire pour prouver son innocence ? La conversation entre lui et le voleur présumé sera elle suffisante ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **04/12/2021** à **07:49**

Bonjour,

Quand on achète quelque chose à très bas prix c'est qu'il y a probablement du louche là-dessous. Il a cru, à tort, son vendeur que ces vélos n'étaient pas volés, ce faisant il devient receleur d'objets volés et donc complice de ces vols.

Le mieux serait qu'il prenne un avocat pour être défendu. Pas d'autres conseils à donner.

Par **youris**, le **04/12/2021** à **10:12**

bonjour,

j'ajoute qu'en plus du bas prix, ces transactions se faisaient sans facture, ce qui laisse penser à un trafic.

votre ami que faisait-il des vélos ? il les revendait ? avec ou sans facture ?

votre ami a du lire et signer un P.V à l'issue de son audition.

salutations

Par **Hslim**, le **04/12/2021** à **10:45**

Bonjour.

Il les achetait pour les revendre justement.

Et sans facture effectivement.

Oui il va devoir prendre un avocat pour son audition. Mais je voulais savoir au cas où il est reconnu coupable. Que peut être la peine encourue?